



Agglo du Pays de Dreux  
4 rue de Châteaudun – BP 20159  
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00  
www.dreux-agglomeration.fr

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 21 NOVEMBRE 2022

RESSOURCES  
GOUVERNANCE

**Société publique locale gestion aménagement et construction (GAC) :  
Entrée au capital de la commune de Mézières-en-Drouais, approbation des modifications statutaires et  
du pacte d'actionnaires**

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU

**N°2022-252**

Nombre de membres en exercice	<b>123</b>
Nombre de présents	<b>78</b>
Nombre de pouvoirs	<b>5</b>
Votants	<b>83</b>
Secrétaire de séance : Talal ABDELKADER	

L'an 2022, le 21 novembre, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 15 novembre, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :

Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Christine FEUILLEUSE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAU (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Christian GUILLOT (LA CHAPELLE-FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ;

M. Michel CHRISTIAN (LA MANCELIERE) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX- EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Enrico GAMBUTO (MONTREUIL) ; Mme Chantal BREUX (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY LES VILLAGES) ; Mme Edwige GANDON (TREON) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE)

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; Mme Françoise POULET (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET).

Pouvoirs :

M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) donne pouvoir à Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Sophie WILLEMEN (DREUX) donne pouvoir à Caroline VABRE (DREUX) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) donne pouvoir à Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS).

## Il a été exposé que,

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux est actionnaire de la société publique locale Gestion Aménagement et Construction (SPL GAC) aux côtés des communes de Dreux et Châteauneuf-en-Thymerais. Les deux collectivités détiennent respectivement 20 %, 79,80 % et 0,2 % du capital social de la société et bénéficient, au conseil d'administration, d'un représentant pour l'Agglomération, de quatre représentants pour la commune de Dreux et d'un représentant pour la commune de Châteauneuf-en-Thymerais.

La SPL GAC intervient principalement dans le domaine de l'aménagement et de la construction

Le Conseil d'administration de la SPL GAC a approuvé l'entrée au capital de la commune de Mézières-en-Drouais par délibération du 4 octobre 2022 et agréé la cession d'1 action. Cette acquisition interviendra au prix de 1690,24 Euros, compte tenu du niveau de capitaux propres, correspondant à 1 action de 1000 euros de valeur nominale entièrement libérée consentie par la commune de Dreux.

Il est ainsi projeté une prise de participation de la commune de Mézières-en-Drouais à hauteur de 0,1% du capital social.

Les modalités d'entrée au capital de la commune de Mézières-en-Drouais sont réglées dans le cadre d'un pacte d'actionnaires.

Le projet de pacte d'associés prévoit notamment que, sauf accord contraire des Parties, la commune de Mézières-en-Drouais s'engage à se retirer de l'actionariat de la SPL GESTION AMENAGEMENT CONSTRUCTION à l'achèvement des opérations et missions qu'elle aura confiées à la société.

Les Parties ont convenu que cette sortie de la Commune de Mézières-en-Drouais de l'actionariat de la société interviendra par voie de cession de l'action dont elle sera devenue propriétaire à la Commune de Dreux pour un prix de l'action calculé comme suit : Capitaux propres ÷ Nombre d'actions

Le transfert de propriété de l'action qui sera acquise par la commune de Mézières-en-Drouais n'interviendra qu'après réalisation de ces conditions au jour de l'inscription de sa qualité d'actionnaire dans les comptes de la SPL sur justificatif de l'ordre de mouvement correspondant émis par la commune de Dreux.

L'entrée au capital de la commune de Mézières-en-Drouais aura pour conséquence la modification de la répartition du Conseil d'administration.

## Répartition actuelle du capital et des sièges d'administrateurs

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant Capital	Pourcentage de détention	Sièges au conseil d'administration
Commune de Dreux	798	798 000 €	79.8 %	4
CA du Pays de Dreux	200	200 000 €	20 %	1
Commune de Châteauneuf-en-Thymerais	2	2 000 €	0.2 %	1
Total	1 000	1 000 000 €	100	6

## Répartition future du capital et des sièges d'administrateurs

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant Capital	Pourcentage de détention	Sièges au conseil d'administration
Commune de Dreux	797	797 000 €	79.7 %	4
CA du Pays de Dreux	200	200 000 €	20 %	1
Commune de Châteauneuf-en-Thymerais	2	2 000 €	0.2 %	1
Mézières-en-Drouais	1	1 000€	0.1 %	1
Total	1 000	1 000 000 €	100	7

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1524-1 et L.1524-5 et suivants  
**VU** le code du commerce et notamment son article L. 225-56

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Poisson – Dreux, n'a pas pris part au vote) :

**ARTICLE 1 : - APPROUVE** l'entrée au capital de la commune de Mézières-en-Drouais, et en conséquence la modification de la composition du conseil d'administration et la modification corrélative des articles 7 et 13 des statuts dont le projet est annexé à la présente délibération ;

**ARTICLE 2 : APPROUVE** le pacte d'associés dont le projet est annexé à la présente délibération ;

**ARTICLE 3 : DONNE** tous pouvoirs au représentant de la Communauté d'agglomération pour signer ledit pacte d'associés au nom et pour le compte de la Communauté d'agglomération ;

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

<p>Acte publié le : 07/12/2022</p> <p>La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.</p>	<p style="text-align: center;"><b>POUR EXTRAIT CONFORME</b> <b>Dreux, le 07 décembre 2022</b></p> <div style="text-align: center;"> <b>Gérard SOURISSEAU</b> Président</div> <div style="text-align: right;"><b>Talal ABDELKADER</b> Secrétaire de séance</div>
--	---